



**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
PORTANT DÉLÉGATIONS DE FONCTION ET  
DE SIGNATURE  
À UN ADJOINT**

**N° A24-003**

**5.4**

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

**VU** l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la séance du conseil municipal du 30 janvier 2024 au cours de laquelle Monsieur Jean-Pascal GUILLEMET a été élu 10<sup>e</sup> adjoint au Maire ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – Monsieur Jean-Pascal GUILLEMET, 10<sup>e</sup> adjoint, est délégué aux sports, à la démocratie, à la citoyenneté à la prévention et la gestion des risques.

**Article 2** – Les relations avec les associations sportives et les maisons de quartier ne sont pas comprises dans les délégations de fonction indiquées à l'article 1.

**Article 3** – Une délégation de signature est conférée à Monsieur Jean-Pascal GUILLEMET pour accomplir les actes et missions relatives aux fonctions déléguées. Il pourra également prendre tout arrêté d'interdiction d'utilisation des terrains de sports en cas d'intempéries, d'alertes météorologiques ou de tout risque pouvant porter atteinte à la sécurité des usagers.

**Article 4** – En l'absence du Maire, et suivant l'ordre du tableau du conseil municipal, il sera également délégué pour délivrer tous certificats, toutes pièces et tous actes administratifs.

**Article 5** – Le Directeur Général des Services de la ville de Tournefeuille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** – Le présent arrêté abroge l'arrêté n°A20-032 du 7 juillet 2020.

Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20240131-A24-003-AI  
Date de télétransmission : 12/02/2024  
Date de réception préfecture : 12/02/2024

**Article 7** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune et au recueil des actes administratifs.

Copie en sera adressée à l'intéressé, et au Préfet de la Haute-Garonne.

**Article 8** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 31 janvier 2024

Le Maire,  
  
Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20240131-A24-003-AI  
Date de télétransmission : 12/02/2024  
Date de réception préfecture : 12/02/2024